

Bulletin d'adhésion

Le jardin des idées

« Association pour le développement de la biodiversité végétale, animale et humaine »

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Prénom Nom

Date de naissance / / Adresse

Code postal Ville

Tél mobile Tél fixe

Email@.....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre

d'honneur

(gratuit)

bienfaiteur

(20€ / an + don)

animateur ou actif

(20€ / an)

de l'association : *le jardin des idées*.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition via le site internet de l'association www.lejardindesidees.org.

J'ai pris bien note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de €, payable en espèces ou par chèque libellé à l'ordre *du jardin des idées*. Adresse postale du siège social : 12 rue Jean Delorme, 28320 Bailleau Armenonville.

Fait àBailleau-Armenonville....., le / / **Signature**
(Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association : info@lejardindesidees.org

Reçu pour adhésion

Le jardin des idées

« Association pour le développement de la biodiversité végétale, animale et humaine »

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'association (exemplaire à conserver par l'adhérent) :

Je, soussigné(e) Ugo Cassanello ,
déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de

Prénom Nom

Ainsi que sa cotisation pour l'année et l'ensemble des documents demandés.

Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à Bailleau-Armenonville , le / /

Signature

(le Président ou son représentant)